

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-GCP-23-0044 du 18/10/2023

NOR : ECOE2327969J

Instruction du 6 octobre 2023

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GESTION N° GCP-23-0015 DU 22/03/2023 - DISI ÎLE-DE-FRANCE-CBCM

Direction des services informatiques Île-de-France (DISI Ile- de-France)

RÉSUMÉ

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance l'avenant à la convention de gestion signée par le Directeur des services informatiques d'Île-de-France et le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel portant autorisation de réaliser l'ordonnancement des dépenses et des recettes de l'UO 0348-DP59-DD80.

Date d'application : 06/10/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

Annexe.....3

Avenant n° 1 à la convention de gestion n° GCP-23-0015 du 22/03/2023 entre la DiSI Île-de-France et le CBCM.....3

Annexe

Avenant n° 1 à la convention de gestion n° GCP-23-0015 du 22/03/2023 entre la DiSI Île-de-France et le CBCM

Le présent avenant est établi pour l'actualisation de la convention GCP-23-0015 en son annexe 2 signée entre la Direction des services informatiques Île-de-France, représentée par son Directeur, désignée sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

Le Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (CBCM), représenté par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel, désigné sous le terme de "déléataire", d'autre part,

Article 1^{er}

Objet de l'avenant

La convention prévoit, au travers des dispositions de son article 6 la possibilité d'être modifiée par voie d'avenant. Cet avenant a pour objet d'ajouter une UO à la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes :

- 0348-DP59-DD80.

Article 2

Durée du présent avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties concernées et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Paris, le 6 octobre 2023

Le délégant

Pour le Directeur de la DiSI Île-de-France

Thierry GRANATA-GOLDMAN

Le déléataire

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Guillaume GAUBERT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2265-3694